



HAUTE-GARONNE - LE DEPARTEMENT
Haute-Garonne - 2026

Bourse d'études pour des internes en troisième cycle des études médicales Spécialité Médecine Générale

Aide

Jeune

Médecin

Bourse

Publié le 8 octobre 2021

Reading time : 1 minutes

Afin de garantir à chaque Haut-Garonnais et Haut-Garonnaise un égal accès aux soins, le Conseil départemental a décidé de mettre en place de nouveaux dispositifs d'aides en faveur des internes en troisième cycle des études médicales-Spécialité Médecine Générale.

Qui est concerné ?

- 10 internes en troisième cycle des études médicales-Spécialité Médecine Générale.

Comment en bénéficier ?

Ce dispositif permet d'assurer la primo-installation de 10 étudiantes et étudiants sur la Haute-Garonne par une bourse d'études avec une demande d'engagement sous convention. Ainsi l'étudiant s'engage à réaliser un stage de six mois au moins dans une zone caractérisée par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins en Haute-Garonne.

Les zones caractérisées par une offre de soins insuffisante ou par des difficultés dans l'accès aux soins sont définies par l'Agence Régionale de Santé Occitanie. La catégorie de la zone est appréciée à la date de l'installation, d'après la classification proposée par l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

Une fois diplômé, il s'engage également à exercer au moins cinq années dans une zone de même type, toujours en Haute-Garonne. (Les périodes de stage ne sont pas comptabilisées dans cette obligation de 5 années d'exercice).

Le montant annuel de l'indemnité d'étude et de projet professionnel est fixé à :

- 800 euros par mois en 1^{re} année, soit 9 600 euros annuels,
- 1 100 euros par mois en 2^e année, soit 13 200 euros annuels,
- 1 600 euros par mois en 3^e année, soit 19 200 euros annuels.

En cas de non-respect de ses engagements contractuels, l'étudiant devra rembourser l'indemnité en totalité ou partiellement selon les modalités prévues par la convention.

Dispositif d'aides en faveur des internes du 3^e cycle des études médicales spécialité médecine générale

[Télécharger](#)

[Faire sa demande en ligne \(téléservice "Aides aux études"\)](#)

Cadre réglementaire

Délibération du 27 mai 2021 instaurant un dispositif d'aides en faveur des internes en troisième cycle des études médicales Spécialité Médecine Générale dans le cadre de la lutte contre les inégalités d'accès aux soins en Haute-Garonne

[Télécharger](#)

Infos et renseignements > [05 34 33 42 07](tel:0534334207)